Répartition des moyens du Plan étudiant

Les moyens délégués au niveau national

Pour 2018, 25,4 M€ seront au total attribués à ce plan, en tiers d'année (à partir de septembre). Sur l'ensemble du quinquennat, le gouvernement avance le chiffre de 500 M€ de crédits budgétaires, dont 100 M€ pour l'investissement, auxquels il ajoute 450 M€ de crédits du grand plan d'investissement.

Répartition des 25,4 M€ de crédits consacrés au Plan étudiants en 2018

- 13 M€ financeront la création de places supplémentaires. Ce sont les recteurs qui, en lien avec les établissements, font remonter au ministère le nombre de places créées par université avec le nombre d'emplois et le nombre d'heures complémentaires nécessaires. C'est ensuite la Dgesip qui notifiera les moyens aux établissements.
- 6,5 M€ seront consacrés à l'investissement (réalisation de Moocs, construction ou rénovation d'équipements, matériel pédagogique ou numérique, location d'installations sportives ou d'infrastructures universitaires telles que des amphis…)
- 5,7 M€ doivent permettre de financer
    - l'examen des dossiers des candidats inscrits dans Parcoursup (3 M€) ;
    - l'embauche de directeurs d'étude (1M€) ("pour environ 400 à 500 étudiants
    - des éléments d'accompagnement pédagogique (1,7M€) (enseignants référents par exemple) ».

Les NCU : 250 M€, en 2 vagues

La deuxième vague de l'appel à projets NCU (nouveaux cursus à l'université) du PIA 3, lancée en décembre dernier, sera dédiée au premier cycle. Les établissements ont jusqu'au 29 mars 2018 pour transmettre leur dossier. Ce financement pourra être complété par l'action "soutien aux grandes universités de recherche" du PIA 3, pour ce qui concerne les projets portés par des idex ou des isite.

Les moyens délégués au niveau académique

Les moyens nouveaux ont été annoncés, qui correspondent à la répartition des 13M€ pour les places supplémentaires pour notre académie (UB, UPPA, UBM) :

- 623 664 euros pour les postes, ce que le ministère estime correspondre à 17 postes (36 686€ pour 2018 et 60 000€ pour 2019),
- et 283 664 euros pour les heures complémentaires.

La masse salariale correspondant aux postes sera reconduite en 2019 avec extension année pleine mais les heures complémentaires ne sont pas reconduites. Pour 2018, les postes sont délégués uniquement sous forme de masse salariale mais ne feront pas l'objet d'une augmentation de notre plafond d'emplois, ce que le Ministère s'est engagé à effectuer en 2019. Les ouvertures de poste dont il sera question ici correspondent donc pour la campagne d'emploi 2018 à un dégel de supports d'EC.

L'enveloppe des moyens 2019 est estimée à hauteur de 1 020 000 €.

Modalités de répartition de crédits :

Les moyens académiques devaient être fléchés prioritairement sur 3 enjeux :

- priorité aux formations en tension qui étaient autrefois en capacité limitée.
- les filières très demandées et présentant des difficultés pour accueillir tous les étudiants (TD surchargés, etc.) sans être précédemment en capacité limitée
- le développement de la Côte basque

Contrairement à bon nombre d'académies où les moyens ont été exclusivement répartis sur la base du premier item, l'université a réussi à faire valoir la situation spécifique des formations en LEA et la démarche globale de l'établissement d'augmenter sensiblement ses capacités d'accueil pour permettre d'absorber la nouvelle hausse démographique attendue à la rentrée 2018.

Le Rectorat a calculé et proratisé les créations de places à la rentrée 2018 en faisant la différence entre les effectifs d'inscrits à la rentrée 2017 hors redoublants et les capacités votées pour la rentrée 2018. Avec 549 créations et 62 suppressions, notre établissement compte ainsi 487 places supplémentaires.

Le Rectorat s'est également appuyé sur la note adressée fin novembre pour identifier les demandes de moyens complémentaires. Parmi l'ensemble des demandes que nous avions signalé le Rectorat a retenu les suivantes représentant un total de 325 856 € :

- *Impact charges pédagogiques liés à la hausse des effectifs Nous avons constaté, à la rentrée 2017, une hausse des charges pédagogiques de 2 800 heures sur les trois UFR avec 600 étudiants en plus. Sur cette base, la hausse de 728 étudiants simulée pour la rentrée 2018 devrait engendrer une hausse des charges pédagogiques de 3 295 heures. Au coût de l'heure complémentaire moyen, soit 50 euros, cela coûterait 164 773 €*
- *Charge de travail BIATS Charge de travail des personnels BIATS. Sur la base des 17 473 vœux saisis dans APB pour la rentrée 2017, nous anticipons environ 15 000 demandes à examiner. Nous considérons un délai minimum de 20 minutes par dossier (réception, classement, enregistrement, communication de la décision). Cela représente donc l'équivalent de 8 ETP sur 4 mois de CDD catégorie C, soit un coût chargé de 69 792 €.*
- *Coordination du dispositif. Nous estimons nécessaire de mobiliser un chef de projet à temps plein dès janvier2018 pour une période a minima de 8 mois, soit un budget de 31 158 €* (il semble que le Rectorat ait fait une petite erreur ici puisqu'il est fait état à tort d'une demande de « seulement » 3 158 €)
- *Volet documentaire La hausse des effectifs étudiants et la mise en œuvre des préconisations du Plan Etudiant devrait également se traduire par des dépenses supplémentaires. Avec une moyenne de 34 € par an et par étudiant de dépenses documentaires qui se trouve déjà en-dessous de la moyenne des universités SHS, la hausse attendue des étudiants devrait s'accompagner d'une hausse des dépenses de 25 500 €. L'ambition d'accompagnement des étudiants passera également par une augmentation des horaires d'ouverture de bibliothèques. La charge –masse salariale incluse – est estimée à 62 663 €. Le volet documentaire du Plan Etudiant est donc évalué à 88 133 €.*

Répartition finale des moyens supplémentaires

- Le Rectorat a transmis à la DGESIP (qui a ensuite validé) la répartition suivante des moyens délégués à l'académie. Dans ce cadre, l'université se voit attribuer 3 enveloppes de moyens :
    - Une dotation de 6 postes correspondant à une dotation financière de 6*20 000 € pour 2018 et 6*60 000 € en année pleine
        - A ce stade, et pour l'année 2018, ces créations de postes ne donneront pas lieu à une augmentation du plafond d'emploi. Cela signifie que les éventuels recrutements s'effectueront par la mobilisation de postes vacants de l'établissement.
    - Une dotation d'environ 110 000 € d'heures complémentaires. La reconduction de ces moyens n'est à ce jour par garantie pour 2019.
    - Une dotation de 54 512 € au titre de 2018 et 113 557 € en année pleine déléguée au titre des « moyens accordés au titre de l'étude des dossiers Parcoursup et de l'accompagnement des étudiants en licence ». Ces moyens ont vocation à financier prioritairement les actions suivantes :
        - l'examen des dossiers d'inscription des futurs étudiants
        - la création de fonctions de directeurs d'études
        - l'accompagnement pédagogique des étudiants

L'université, dans le cadre de son autonomie, dispose toutefois d'une certaine latitude dans l'affectation de ces crédits complémentaires.

Il convient cependant de souligner que les 2 enveloppes « postes » et « heures complémentaires » viennent couvrir parfaitement la charge pédagogique complémentaire correspondant à notre estimation initiale arrêtée à 3 295 heures .

Coloration des moyens supplémentaires

La coloration de ces moyens a fait l'objet d'un premier échange en configuration de dialogue social élargi lors de la séance du mardi 13 février.

- Dotation en postes

L'université, sur la base d'un coût moyen forfaitaire des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs estimé à 80 000 €, envisage, compte tenu de la pression déjà extrêmement forte sur la consommation des crédits de masse salariale, d'engager 4 recrutements de personnels enseignants : 2 enseignants-chercheurs et 2 PRAG/PRCE.

Compte tenu des contraintes calendaires liées aux opérations de recrutement, et soucieux de respecter-autant que possible compte tenu de celles-ci – les procédures de consultation en vigueur au sein de l'établissement, l'établissement a décidé de distinguer 2 temporalités :

- Compte tenu d'une échéance fixée au 15 mars pour ce type de recrutement, les 2 recrutements de PRAG/PRCE seront soumis pour avis au CT du 26 février et au CAC du 27 février avant d'être présentés pour délibération au CA du 28 février. Les propositions de l''équipe présidentielle qui seront discutées avec les UFR et les départements sont les suivantes :
    - PRAG/PRCE d'Anglais

        - PRAG/PRCE d'Arabe (sous réserve des dernières discussions avec l'équipe du département et de l'UFR)
    - L'établissement proposant de faire basculer les recrutements d'enseignants-chercheurs dans la procédure dite « au fil de l'eau », la coloration des postes d'enseignants-chercheurs fera l'objet de consultations supplémentaires avant d'être présentées pour avis au CT du 14 mars et au CAC du 15 mars avant une présentation pour délibération lors d'une séance exceptionnelle du CA fixée au 16 mars. Les propositions de l'équipe présidentielle qui seront discutées avec les UFR et les départements concerné sont les suivantes :
        - MCF de Coréen
        - MCF de Lettres

- Dotation en heures complémentaires et Etude des dossiers Parcoursup et de l'accompagnement des étudiants en licence

La répartition de ces moyens fera l'objet de discussions complémentaires avant présentation au CA au plus tard lors du CA du 6 avril.